

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU J.FERRAND
M.P.GABILLEAU F.LAMY S.GRAY Ph.TESSIER F.GLUMINEAU L.GENTREAU P.Y.DREILLARD
C.BIRON L.PACREAU

Absents excusés : H.BEAUDOUIN A.S. DE JESUS H.MOLINARI
N. DA SILVA ayant donné procuration à D. DANIAU

Secrétaire : F. LAMY

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2016. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Marie-Paule GABILLEAU, adjointe, présente les comptes administratifs 2015 des divers budgets :

- Budget principal
- Assainissement
- Communal de Noailles

Ceux-ci font apparaître les chiffres réalisés en 2015 ainsi que les résultats de l'exercice, ils sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré.

2) CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle au CM l'historique du contrat d'association passé en accord avec les services de l'Etat, concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée dans la limite du coût de revient d'un élève de l'école publique.

Bien que la collectivité soit tenue de prendre en compte seulement les élèves du primaire, la commune de CHAMP SAINT PERE a toujours pris l'ensemble des élèves y compris les maternelles, en appliquant un taux de 75% ou 80% selon les effectifs.

Pour 2015, les dépenses s'élèvent à 100 684,65 € pour 143 élèves soit 704,08 € par élève.

Monsieur le Maire propose 2 hypothèses :

1^{ère} hypothèse : $75\% \text{ de } 704,08 \text{ €} = 528,06 \text{ €} \times 102 = 53\,862,12 \text{ €}$

2^{ème} hypothèse : $80\% \text{ de } 704,08 \text{ €} = 563,26 \text{ €} \times 102 = 57\,452,52 \text{ €}$

Après vote, le Conseil Municipal décide de retenir le taux de 75% et le versement de la somme de 528,06€ par élève soit 53 862,12 € pour 102 élèves.

3) PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide le maintien de la somme allouée en 2015 soit 43 € par élève des écoles publique et privée pour l'année 2016

Soit pour l'école publique : 143 élèves x 43 € = 6149 €

Pour l'école privée : 102 élèves x 43 € = 4386 €

4) - SUBVENTIONS 2016

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente le tableau des subventions proposées par la commission des finances

Le conseil Municipal valide les subventions telles que présentées pour un montant global de 36 744,95 €.

5) CONVENTION SYDEV

Suite aux travaux d'éclairage public, il y a eu des modifications qui réduisent le coût financier et il convient de passer un avenant pour bénéficier du remboursement d'un montant de 1021 €.

Accord du CM.

6) MODIFICATION DU TRACE DU GR 364

La FFRandonnée propose une modification du tracé du GR 364 en évitant le CD 12 pour des raisons de sécurité

Accord du CM

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à Mr IVIRA Jean-Jacques au 10 rue des Genêts

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

8) DIVERS

- Convention EPF pour la maîtrise foncière établie sur 3 ans

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 mars 2016 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU